LORIENT AGGLOMÉRATION

Programme d'Etudes Préalables

au PAPI Lorient Agglomération







Programme d'actions

PROGRAMME D'ACTIONS PEP LORIENT AGGLOMERATION 2026

AXE 0 : Animation

Action 0.1 : Animation et suivi du PEP

Action 0.2 : Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du PAPI

AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action 1.1 : Recrutement d'un prestataire pour réalisation de l'évaluation environnementale du PAPI

Action 1.2 : Recrutement d'un prestataire pour réalisation de la concertation préalable du PAPI et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation de publics cibles aux risques d'inondations et aux risques littoraux

Action 1.3 : Développement de supports de communication pour la sensibilisation de la population aux risques d'inondations

Action 1.4 : Organisation de formations destinées à sensibiliser aux risques d'inondations

Action 1.5 : Diagnostic, pose et entretien de repères de crue et de submersion

Action 1.6 : Définition de l'exposition à l'aléa débordement de cours d'eau

Action 1.7 : Modélisation des débordements de cours d'eau et réduction de la vulnérabilité du territoire

Action 1.8 : Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement

Action 1.9 : Constitution d'une base de données cartographiques sur les enjeux exposés aux aléas submersion, débordement de cours d'eau et ruissellement

Action 1.10 : Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur DICRIM

AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 2.1 : Déploiement des outils de surveillance élaborés dans le cadre du programme CELTIC

Action 2.2 : Promouvoir l'abonnement à des dispositifs de surveillance et de prévisions auprès des communes

AXE 3 : Alerte et gestion de crise

Action 3.1 : Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur PCS

Action 3.2 : Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise avec les communes

Action 3.3 : Actualisation du protocole de collecte de données après tempête

AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Action 4.1 : Réalisation d'une cartographie de recul du trait de côte et d'études prospectives pour la réalisation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte du littoral de Lorient Agglomération

Action 4.2 : Elaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Larmor-Plage

AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Action 5.1 : Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens privés et des entreprises de moins de 20 salariés

Action 5.2 : Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens publics

Action 5.3 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens privés à usage d'habitation

Action 5.4 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés

Action 5.5 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens publics

AXE 6 : Ralentissement des écoulements

AXE 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 7.1 : Demande d'autorisation avec travaux du système d'endiguement de l'Anse du Driasker

Action 7.2 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de la Grande Plage de Gâvres

Action 7.3 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement du Boulevard Normandie Niemen / Gabriel Peri

Action 7.4 : Etude de faisabilité sur la réduction des risques de submersion marine du quartier de Locmalo à Port-Louis

Action 7.5 : Etude socio-économique répondant aux critères prévus par le cahier des charges PAPI en vigueur

AXE 0	ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI
Action 0.1	Animation et suivi du PEP

Objectifs	Assurer la mise en œuvre et le suivi du Programme d'Etudes Préalables au PAPI.
Description de l'action	L'animation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI de Lorient Agglomération est menée par une équipe projet dédiée dont les missions sont les suivantes : - Animation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI - Mise en œuvre des actions du PEP - Montage du dossier de candidature au PAPI - Suivi administratif et financier des actions du PEP Le calendrier prévisionnel du PEP de Lorient Agglomération, depuis la déclaration d'intention et jusqu'à la labellisation du PAPI implique un financement de l'animation sur un délai de 5ans. En effet, les logiques de calendrier indépendants de la volonté de la collectivité ainsi que les moyens alloués à l'animation de la démarche PAPI peuvent justifier l'extension du délai réglementaire. La déclaration d'intention du territoire ayant été émise le 5 juillet 2024, les demandes de subvention s'étaleront ainsi jusque juillet 2029, échéance estimée de labellisation du dossier PAPI.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité (Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix)
Moyens mis en œuvre	Les missions principales de l'animation du PEP sont réparties équitablement entre la responsable du service Prévention des inondations (0,5 ETP), cheffe de projet PAPI, et une technicienne Prévention des risques d'inondation (0,5 ETP). Le temps passé par les services internes à l'Etablissement pour les actions menées en régie sont comptabilisés pour un total de 0,75 ETP.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
	✓	✓	✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**
	131 250€ TTC	131 250€ TTC	262 500€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de COPIL organisés (min 1/an) ❒ Nombre de COTECH organisés pour le suivi des actions menées ❒ Nombre de marchés lancés dans le respect du calendrier prévisionnel ❒ Dépôt du dossier de candidature PAPI ❒ Mise en œuvre des actions du PEP

AXE 0	ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI
Action 0.2	**Elaboration du dossier PAPI**

Objectifs	Recruter un prestataire pour le montage du dossier de candidature PAPI.
Description de l'action	L'action vise le recrutement d'un prestataire pour accompagner Lorient Agglomération dans le montage des pièces du dossier PAPI, à savoir : - L'élaboration du diagnostic approfondi du territoire, - La définition d'une stratégie, - La définition du programme d'actions, - L'élaboration du montage financier, Le prestataire devra nécessairement travailler avec le bureau d'études qui réalisera l'évaluation environnementale du PAPI. Ces missions seront réalisées telle que définies dans le Cahier des Charges PAPI en vigueur.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité (Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix)
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**
	30 000€ TTC	30 000€ TTC	60 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Recrutement d'un prestataire conformément au calendrier prévisionnel ❒ Labellisation du PAPI

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.1	**Réalisation de l'évaluation environnementale du PAPI**

Objectifs	Réalisation de l'évaluation environnementale du PAPI de Lorient Agglomération par le recrutement d'un prestataire.			
Description de l'action	L'action vise le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du PAPI de Lorient Agglomération. L'évaluation environnementale est réalisée en application de la directive 2001/42/CE et devra être menée conformément au Guide méthodologique établi par le Ministère de la Transition Ecologique. Un rapport environnemental est attendu à l'issue de cette évaluation, lequel sera annexé au dossier de labellisation PAPI. Ces missions seront réalisées telle que définies dans le Cahier des Charges PAPI en vigueur.			
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité (Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix)			
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire.			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	25 000€ TTC	25 000€ TTC	50 000€ TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Production du rapport environnemental ❒ Labellisation du PAPI			

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.2	Réalisation du volet concertation et sensibilisations aux risques d'inondations durant la mise en œuvre du PEP

Objectifs	Mise en œuvre du volet concertation et sensibilisation de la démarche PAPI de Lorient Agglomération.
Description de l'action	L'action vise le recrutement d'un prestataire pour accompagner Lorient Agglomération dans ses dispositifs de concertation (réglementaires ou non) et dans sa stratégie de sensibilisation de la population aux risques d'inondations. Idéalement, cette action serait réalisée par un binôme formé d'un cabinet de conseil en concertation et participation citoyenne sensibilisé à la gestion des risques naturels et d'une agence de communication afin d'assurer une vision territoriale et opérationnelle des outils à mettre en œuvre. En effet, la stratégie de communication et de sensibilisation doit autant être étudiée sur le plan sociologique en fonction du niveau d'acculturation au risque de la population notamment. Mais elle doit également être approchée de façon opérationnelle afin de s'ancrer dans la vie culturelle locale. Précisément, ses missions seront : 1) la réalisation de **la concertation préalable volontaire** obligatoire dans le cadre de l'évaluation environnementale du PAPI (conformément aux articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-27 du code de l'environnement). Cette concertation préalable devra être menée au début de la mise en œuvre du PEP et de façon concomitante avec le déroulé de l'évaluation environnementale menée par un autre prestataire. Elle est menée dans le but de recueillir l'avis de la population sur l'opportunité de la démarche PAPI sur le territoire. Les modalités de cette concertation seront définies au lancement de la prestation mais devront respecter les modalités minimales fixées à l'article L.121-16. A l'issue de cette concertation préalable, un bilan des réponses recueillies devra être produit par le prestataire. 2) L'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie de communication, de sensibilisation et de concertation** de la population aux risques d'inondations. Au regard des démarches déjà effectuées, il sera question : ○ Dans un premier temps, d'évaluer et qualifier le niveau d'acculturation aux risques des différents publics cibles du territoire (élus, professionnels de l'urbanisme, scolaire, grand public..). ○ Dans un second temps, cette action vise à élaborer une stratégie de sensibilisation et de concertation en définissant un programme

<table>
<tr><td></td><td>opérationnel de mise en œuvre : type d'actions (ateliers, supports de communication, exposition...), publics prioritaires à viser, aléas évoqués, secteurs géographiques visés, etc.
○ Et, enfin, mettre en œuvre ces actions de sensibilisation et de communication dans le cadre de cette présente action 1.2 mais également des suivantes (1.3 ; 1.4 ; 1.5..)

Afin de s'ancrer dans les dispositifs existants, la stratégie de sensibilisation et de communication devra permettre de s'inscrire au moins une fois dans l'opération annuelle de la Journée Nationale de la Résilience et / ou du Resilience Tour.</td></tr>
<tr><td>Territoire concerné</td><td>Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix</td></tr>
<tr><td>Moyens mis en œuvre</td><td>Recrutement d'un prestataire.</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td>Lorient Agglomération</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td><table><tr><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td><table><tr><td>Etat (FPRNM) 50%</td><td>Lorient Agglomération 50%</td><td>TOTAL</td></tr><tr><td>25 000 € TTC</td><td>25 000 € TTC</td><td>50 000€ TTC</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi / réussite</td><td>❒ Définition des besoins de la population en matière de sensibilisation au risque
❒ Elaboration de la stratégie de communication / sensibilisation</td></tr>
</table>

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.3	Développement de supports de communication pour la sensibilisation de la population aux risques d'inondations

Objectifs	Développer des supports de communications pertinents pour alimenter la conscience du risque de la population et sensibiliser aux risques d'inondations et aux risques littoraux.
Description de l'action	Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation qui sera définie en début de mise en œuvre du PEP, des supports de communication seront développés dans un objectif de sensibilisation de la population aux risques d'inondations et aux risques littoraux. Le type de support ainsi que les messages véhiculés seront définis dans la stratégie de sensibilisation mais seront de l'ordre du flyer, roll up, panneaux d'exposition, maquettes interactives, spectacles vivants, etc. Ces supports seront diffusés et portés à la connaissance de la population par différents biais selon leur typologie : soit de façon individuelle par de la distribution ou lors d'évènements organisés par Lorient Agglomération dans le cadre du PEP.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix
Moyens mis en œuvre	Les supports seront définis par le prestataire de l'action 1.2 en collaboration avec l'équipe projet de Lorient Agglomération et développés par des prestataires recrutés spécifiquement.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 80%**	**Lorient Agglomération 20%**	**TOTAL**
	48 000€ TTC	12 000€ TTC	60 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre d'évènements culturels organisés durant la mise en en œuvre du PEP ❒ Nombre de supports de communication développés durant la mise en œuvre du PEP ❒ Part de la population touchée par les supports et évènements (estimation selon les modes de distribution et les participants effectifs aux évènements)

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.4	Organisation de formations destinées à sensibiliser aux risques d'inondations

Objectifs	Former les élus et professionnels en charge de l'aménagement et les autres publics cibles à la prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire la vulnérabilité du territoire.
Description de l'action	Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation définie en début de mise en œuvre du PEP, des formations pour la compréhension et la prise en considération des risques d'inondations seront dispensées. Ces formations seront à destination de différents publics : - Professionnels du développement économique - Professionnels de la planification urbaine - Professionnels de l'habitat et de l'aménagement - Opérateurs de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement Les sujets abordés seront précisés par la stratégie de sensibilisation mais pourraient être de l'ordre de : - La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales, - La sensibilisation au ruissellement urbain, - La sensibilisation aux risques littoraux, - Etc. La formation de publics cibles permet de réduire la vulnérabilité du territoire par l'amélioration de la connaissance du risque.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix
Moyens mis en œuvre	Les formations seront définies par le prestataire de l'action 1.2 en collaboration avec l'équipe projet de Lorient Agglomération et menées par des prestataires recrutés spécifiquement.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 80%**	**Lorient Agglomération 20%**	**TOTAL**
	24 000€ TTC	6 000€ TTC	30 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de formation organisées destinées à sensibiliser au risque inondation ❒ Types de publics formés au risque inondation

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.5	**Pose et entretien de repères de crue et de submersion**

Objectifs	Contribuer à la mémoire du risque sur le territoire.			
Description de l'action	Il s'agit d'initier une base de données de repères de crue sur la frange littorale de Lorient Agglomération. Un travail d'archive des évènements historiques est à mener afin d'identifier précisément les hauteurs atteintes par les eaux. Un prestataire sera recruté pour la fourniture et la pose des repères normés (environ 10 unités). Ces repères de crues seront ensuite intégrés à la BDRC selon le protocole régional en vigueur.			
Territoire concerné	Les communes ayant connus des évènements majeurs documentés : Ploemeur, Larmor-Plage, Lorient, Lanester, Hennebont, Riantec et Gâvres.			
Moyens mis en œuvre	Equipe projet pour identification des sites et recrutement d'un prestataire pour la pose des repères.			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 80%**	**Lorient Agglomération 20%**	**TOTAL**	
	6 400€ TTC	1 600€ TTC	8 000€ TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de repères posés			

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.6	Définition de l'exposition à l'aléa débordement de cours d'eau

Objectifs	Amélioration de la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau.			
Description de l'action	Le prestataire en charge de l'étude réalisera une étude simplifiée par zones tampons autour des cours d'eau côtiers afin de quantifier les enjeux potentiellement exposés aux débordements de cours d'eau. Une zone tampon située en bordure de cours d'eau va jouer un rôle en période de crue en ralentissant l'écoulement du cours d'eau par l'effet de la rugosité et du stockage temporaire indui. Elles permettent de jouer un rôle d'atténuation hydrique : dispersion, ralentissement et réduction du ruissellement sur le bassin versant. Les données accumulées et les retours d'expérience des précédentes crues (2014, 2026) permettront d'alimenter l'étude. L'objectif de cette action est de : - Réaliser une analyse bibliographique des études, données sur les cours d'eau côtiers et en faire la synthèse, - Identifier les risques liés aux débordement de cours d'eau, - Evaluer les enjeux exposés, - Réaliser une cartographie des enjeux exposés aux débordement de cours d'eau. En fonction des résultats, il élaborera en lien avec Lorient Agglomération, un cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de modélisation plus aboutie.			
Territoire concerné	Cours d'eau côtier du périmètre du PAPI de Lorient Agglomération			
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓		
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50 %**	**TOTAL**	
	15 000 €	15 000 €	30 000 € TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Réalisation d'une cartographie des enjeux exposés aux débordements de cours d'eau			

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.7	Modélisation des débordements de cours d'eau et réduction de la vulnérabilité du territoire

Objectifs	Amélioration de la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau			
Description de l'action	En fonction des résultats de l'action 1.6 et des enjeux identifiés, une étude de modélisation de 4 scénarios d'aléas global ou localisé pourra être engagée sur les débordements de cours d'eau. Les scénarios étudiés seront à minima : • fréquente (d'une période de retour bien inférieure à cent ans) ; • moyenne (d'une période de retour supérieure ou égale à cent ans) ; • faible (ou crue extrême), • évènement engendrant les premiers dommages. Des propositions de solutions d'aménagement seront ensuite proposées étudiées, et analysées dans le cadre d'une Analyse Coût Bénéfice/Analyse Multicritères afin d'apporter un éclairage économique. La ou les solution(s) retenue(s) seront étudiées jusqu'au stade Avant Projets.			
Territoire concerné	Cours d'eau côtier du périmètre du PAPI de Lorient Agglomération			
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50 %**	**Lorient Agglomération 50 %**	**TOTAL**	
	20 000 €	20 000 €	40 000 TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Réalisation de modélisation de 4 scénarios d'aléas (type ACB/AMC)			

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.8	**Analyse de la sensibilité du territoire au risque de ruissellement**

Objectifs	Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement
Description de l'action	Lorient Agglomération, dans le cadre de ses compétences et notamment celles liées à la gestion des eaux pluviales et à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, a mis en évidence des problèmes d'inondations par ruissellement sur son territoire. L'intensité des phénomènes pluvieux donne lieu à des épisodes de ruissellement à caractére exeptionnel qu'il est aujourd'hui nécessaire de connaitre afin de s'adapter au risque inondation par ruissellement ; en particulier d'urbaniser sous condition, et de développer des actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité. Lorient Agglomération dispose actuellement d'une connaissance des débordements des réseaux d'eaux pluviales sur les 13 communes qui ont été modélisées lors de l'établissement du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (Gâvres, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Ploemeur, Port louis, Quéven et Riantec), permettant d'avoir une première approche du risque de ruissellement. Elle souhaite aujourd'hui préciser et affiner cette connaissance sur le risque en disposant des caractéristiques de l'aléa ruissellement (sensibilité des sols, hauteurs, vitesses et écoulement, zones d'accumulation) en intégrant le chevelu hydrographique à l'échelle de son territoire, qu'il soit urbain ou rural. L'objet de cette action, est de réaliser une étude de ruissellement à l'échelle du territoire afin de connaitre et faire connaitre le risque de ruissellement : - Phase 1 : Analyse des données existantes et visite de terrain, - Phase 2 : Etude hydraulique, modélisation du ruissellement à différentes périodes de retour, - Phase 3 : Cartographie de l'aléa ruissellement et du risque inondation, - Phase 4 : Adaptation et prescriptions L'étude doit permettre de connaître et de cartographier l'ensemble des zones inondables par ruissellement pluvial sur le territoire, et ce de façon suffisamment précise, tant sur leur emprise maximale que sur leurs caractéristiques. Des propositions de réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés au risque d'inondation par ruissellement seront définies, notamment en zone rurale, par des actions de préservations, replantations de haies par ex. L'objectif est de pouvoir déterminer les enjeux et d'adapter, en fonction de ceux-ci, l'urbanisation de ces zones à travers les PLUs et les zonages d'eaux pluviales.

Territoire concerné	Territoire de Lorient Agglomération (25 communes)			
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓
Plan de financement	**Fonds Vert 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	72 500 €TTC	72 500 €TTC	145 000 € TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Réalisation de la cartographie du risque inondation ❒ Propositions d'actions pour limiter et réduire le phénomène de ruissellement sur le territoire			

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.9	Constitution d'une base de données enjeux exposés aux aléas submersion, débordement de cours d'eau et ruissellement

Objectifs	Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire face aux différents risques d'inondations.
Description de l'action	Réalisée en régie par Lorient Agglomération, la constitution de cette base de données des enjeux exposés aux risques d'inondation sera évolutive. Les connaissances acquises au cours de la mise en œuvre du PEP et/ou dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI de la collectivité seront progressivement intégrées à la base. Les objectifs de la constitution d'une telle base de données sont les suivants : - Homogénéiser la connaissance de l'exposition aux risques sur l'ensemble du territoire, - Être en mesure de prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité, qu'elles soient collectives ou individuelles, - Faciliter la communication avec les acteurs du territoire sur l'exposition aux risques d'inondation. Des phases de concertation avec les acteurs locaux devront être menées afin d'objectiver les données identifiées par l'analyse cartographique.
Territoire concerné	La base de données des enjeux exposés sera constituée à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération
Moyens mis en œuvre	Le service de Système d'Information Géographique de Lorient Agglomération réalisera en régie la première étape d'analyse cartographique. Il sera accompagné en deuxième phase par l'équipe projet du PEP pour mener la concertation des acteurs locaux.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 0%**	**Lorient Agglomération 100%**	**TOTAL**
	0€	0€	0€

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Constitution de la base de données enjeux ❒ Echanges organisés avec élus et services techniques sur la conformité des données

AXE 1	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1.10	**Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur DICRIM**

Objectifs	Amélioration de la connaissance de la vulnérabilité des communes face aux différents risques dont les risques d'inondations.
Description de l'action	Sur le territoire de Lorient Agglomération, il a été constaté que plusieurs DICRIM n'ont pas été mis à jour depuis quelques années. C'est le cas notamment de Lorient (2018), ou encore de Gâvres (2010). Il est donc question, par le biais de cette action, de se faire accompagner d'un prestataire afin d'actualiser ces documents communaux lorsqu'ils le nécessitent. Les objectifs de réalisation de cette actualisation des DICRIM sont les suivants : - Homogénéiser la connaissance de l'exposition aux risques sur l'ensemble du territoire, - Faciliter la communication avec les acteurs du territoire sur l'exposition aux risques d'inondation. Des phases de travail avec les acteurs communaux (élus et services techniques) devront être menées afin d'objectiver l'ensemble des éléments.
Territoire concerné	L'ensemble des communes du PAPI pourront être accompagnées dans cette démarche.
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 80%**	**Lorient Agglomération 20%**	**TOTAL**
	32 000€	8 000€	40 000€

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de commune ayant fait l'objet d'un DICRIM actualisé

AXE 2	SURVEILLANCE, PREVISIONS DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2.1	Déploiement des outils de surveillance élaborés dans le cadre du programme CELTIC

Objectifs	Développer et déployer des outils de surveillance dans une démarche de prévision et de prévention des inondations par le biais du programme CELTIC.
Description de l'action	Lorient Agglomération est le chef de file du consortium qui met en œuvre le programme CELTIC (Consortium d'Expertise Lorient Territoire Innovant et Citoyen) dont l'un des axes est de déployer de nouveaux systèmes de captation de données. Dans son volet GEMAPI, le programme prévoit le développement de différents types de capteurs et leur déploiement sur l'ensemble du territoire après une phase test. Ces capteurs ont de différentes natures : - Capteurs de houle - Capteurs de hauteur de niveau de sable - Capteurs de hauteurs d'eau - Capteurs de suivi des fissures Les phases de développement et de test sur des sites pilotes du territoire ont débuté en 2024 et se poursuivront jusqu'en 2026. A compter de la validation finale des développements, une phase de déploiement de ces outils sur l'ensemble du territoire se déroulera jusqu'au premier trimestre 2028.
Territoire concerné	Les secteurs de déploiement des outils ont déjà été définis dans le cadre du projet et concernent les communes de Ploemeur, Larmor-Plage, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres et Groix.
Moyens mis en œuvre	L'équipe projet en charge du PAPI Lorient Agglomération ainsi que les services investis dans le programme CELTIC sont en charge de cette action.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
	✓	✓	✓	

Plan de financement	**France 2030 (subvention) 42.34%**	**Lorient Agglomération 57.66%**	**TOTAL**
	686 488,00 €	935 156,00 €	1 621 643,00 €

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de capteurs déployés sur le territoire ❒ Utilisation opérationnelle des capteurs dans la gestion des ouvrages

AXE 2	SURVEILLANCE, PREVISIONS DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2.2	**Promouvoir l'abonnement à des dispositifs de surveillance et de prévisions auprès des communes**

Objectifs	Sensibilisation à l'utilisation d'outils de surveillance et de prévision adaptés au territoire.
Description de l'action	Cette action vise à prendre en main les dispositifs de surveillance et de prévision météorologiques existants (APIC, Vigicrue Flash) afin de les partager avec les élus des communes du territoire. La prise d'information et la compréhension de celle-ci étant l'étape préalable à une bonne gestion de crise, l'objectif de cette action est de permettre l'appropriation de nouveaux outils par les élus et services communaux afin d'optimiser leur action en période de crise. Par ailleurs, Lorient Agglomération travaille déjà avec l'outil Vigicrue et ses alertes automatiques personnalisées sur le Blavet, sur le secteur de Lochrist. Ce type d'outil participe à la réactivité des services face aux aléas.
Territoire concerné	Toutes les communes du PEP feront l'objet d'une sensibilisation aux outils de surveillance et de prévision existants.
Moyens mis en œuvre	Cette action sera réalisée par l'équipe projet du PAPI de Lorient Agglomération.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 0%**	**Lorient Agglomération 100%**	**TOTAL**
	0 €	0 €	0 €

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de communes ayant fait l'objet d'une sensibilisation aux dispositifs de surveillance ❒ Nombre de communes abonnées à APIC / Vigicrue Flash

AXE 3	ALERTE ET GESTION DE CRISE
Action 3.1	**Accompagnement des communes dans l'actualisation de leur PCS**

Objectifs	Garantir l'opérationnalité des PCS en procédant à leur révision.			
Description de l'action	Une grande majorité des communes du PAPI Lorient Agglomération dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS), 11 communes sur 13 précisément. Il s'agit d'un document qui nécessite une mise à jour régulière afin de prendre en compte les évolutions du territoire communal : modification des personnes référentes, amélioration des connaissances des aléas, évolution des enjeux, des procédures, etc. Au-delà des mises à jour volontaires du document par les communes, la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile impose également une révision complète du document tous les 5 ans. Cette révision doit faire l'objet d'un nouvel arrêté municipal d'approbation. Ces mises à jour seront également l'opportunité de renseigner le futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Lorient Agglomération. Ce dernier organise la solidarité et prépare la réponse intercommunales au profit des communes membres face aux situations de crise. Il prévoit en particulier : • la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, • la mutualisation des capacités communales, • la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires. Le PICS de Lorient Agglomération sera réalisé dans le délai de la démarche PAPI.			
Territoire concerné	L'ensemble des communes du PAPI pourront être accompagnées dans cette démarche.			
Moyens mis en œuvre	L'équipe projet en charge du PAPI Lorient Agglomération assurera l'accompagnement en direct des communes.			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 0%**	**Lorient Agglomération 100%**	**TOTAL**
	0 €	0 €	0€
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de PCS révisé		

AXE 3	ALERTE ET GESTION DE CRISE
Action 3.2	**Mise en œuvre d'exercice de gestion de crise**

Objectifs	Planifier, organiser et tester la réponse opérationnelle des communes volontaires en cas de crise.
Description de l'action	L'action vise à organiser, en collaboration avec les services de la préfecture et le SDIS, des scénarios d'exercice de gestion de crise afin de tester la réaction opérationnelle des services communaux et des services de secours à un évènement extrême conduisant à un état de crise. L'objectif de ces exercices étant de déterminer les points de vigilance et d'amélioration dans la réponse apportée à la crise par les différents services concernés. Ainsi, l'organisation et la mise en œuvre de ces exercices se conduira en 3 temps : - Détermination du scénario d'exercice - Mise en œuvre de l'exercice - Retour d'expérience et évaluation de l'exercice Ces exercices feront l'objet d'opérations de communications auprès du grand public afin de sensibiliser la population à la gestion de crise. Cette action sera en lien avec l'action 1.3 pour le développement de supports de communication adaptés.
Territoire concerné	Les exercices seront menés avec les communes volontaires du périmètre PAPI Lorient Agglomération
Moyens mis en œuvre	L'équipe projet PAPI Lorient Agglomération se fera accompagner par des partenaires comme la préfecture et le SDIS pour les 3 temps de l'exercice.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓		✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 0%**	**Lorient Agglomération 100%**	**TOTAL**
	0 €	0 €	0 €

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de communes ayant fait l'objet d'un exercice de gestion de crise

AXE 3	ALERTE ET GESTION DE CRISE
Action 3.3	**Elaboration et dépoloiement d'un protocole de collecte de données après tempêtes et inondations**

Objectifs	Collecter de la donnée post tempête et inondation et réaliser un retour d'expérience			
Description de l'action	La prévention des risques fait une large place au retour d'expérience. Connaitre le déroulement des événements passés d'inondation et de leurs conséquences est un préalable pour tirer les enseignements en matière d'amélioration de prévention des risques. Souvent délaissé lors des évènements, il apparait que les agents communaux n'ont pas de temps à consacrer à la remontée des informations. Aussi, Lorient Agglomération s'attachera à mettre en place des protocoles de collecte données après tempête et inondations simple et sous la forme de formulaire rapide à renseigner.			
Territoire concerné	Territoire du Programme d'Etudes Préalables			
Moyens mis en œuvre	Equipe projet PAPI			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 0%**	**Lorient Agglomération 100%**	**TOTAL**	
	0 €	0 €	0 €	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Réalisation de protocole de collecte de données adapté aux sites à enjeux ❒ Nombre d'agents formés à la collecte de données post-tempête			

AXE 4	PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4.1	Réalisation d'une cartographie de recul du trait de côte et d'étude prospective pour la réalisation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte du littoral de Lorient Agglomération

Objectifs	Améliorer la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme
Description de l'action	Cette action est mentionné pour mémoire afin de montrer le lien étroit entre l'érosion côtière et la submersion marine. Sur le territoire de Lorient Agglomération, les risques d'érosion littorale accroissent sensiblement les risques de submersion marine. L'amélioration des connaissances en matière d'anticipation du risque d'érosion a un lien étroit avec les actions du Programme d'Etudes Préalables. Une dimension communication / formation sera mise en œuvre par Lorient Agglomération au lancement des études de projection afin d'anticiper la prise en compte de ces connaissances dans les documents d'urbanisme. A l'échelle des communes littorales de Lorient Agglomération l'objectif est de réaliser : - Une cartographie de projection de recul du trait de côte sur les communes littorales, aux horizons 30 ans et 30-100 ans, - Une étude prospective pour la réalisation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte du littoral de Lorient Agglomération.
Territoire concerné	Les littoraux de Gâvres, Groix, Locmiquélic, Larmor-Plage, Ploemeur, Guidel, Riantec, Lorient, Lanester et Port-Louis.
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire pour la cartographie de projection de recul du trait de côte, Recrutement d'un prestataire pour l'étude prospective et la mise en œuvre de la stratégie de gestion du trait de côte.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
	✓	✓	✓	

Plan de financement						
	a- Cartographie	**Lorient Agglomération 20%**		**Fonds Vert 80%**		**TOTAL**
		15 000€ TTC		60 000€ TTC		75 000€ TTC
	b- Stratégie	**Lorient Agglomération 0%**	**Fonds Vert 20%**	**Banque des territoires 50%**	**FEDER 30%**	**TOTAL**
		0€	15 000€ TTC	37 500€ TTC	22 500€ TTC	75 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Réalisation d'une cartographie de projection de recul du trait de côte sur les communes littorales, aux horizons 30 ans et 30-100 ans ❒ Initiation d'une stratégie de gestion du trait de côte : développement de la sensibilisation et de l'animation en réseau sur le territoire avec les citoyens et les élus, par la mise en œuvre d'ateliers de concertations et de différentes actions prospectives

AXE 4	PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4.2	Elaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Larmor-Plage

Objectifs	Réaliser le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la commune de Larmor-Plage.
Description de l'action	La commune de Larmor-Plage, exposée aux risques littoraux, submersions et érosion côtière fait l'objet d'une étude visant la réalisation d'un document réglementaire encadrant le développement urbain dans les zones exposées aux risques de submersions (PPRL). L'étude lancée fin 2025 vise la définition d'un zonage d'aléas dans le but de réglementer l'urbanisme. En effet les objectifs du PPRL sont : - Délimiter les zones directement exposées aux risques, y interdire tout type de construction ou y imposer des prescriptions, - Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions pourraient aggraver le risque pour y pprévoir des mesures d'interdiction et des prescriptions, - De définr les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre dans ces deux zones.
Territoire concerné	Commune de Larmor-Plage
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire
Maître d'ouvrage	Etat (DDTM56)

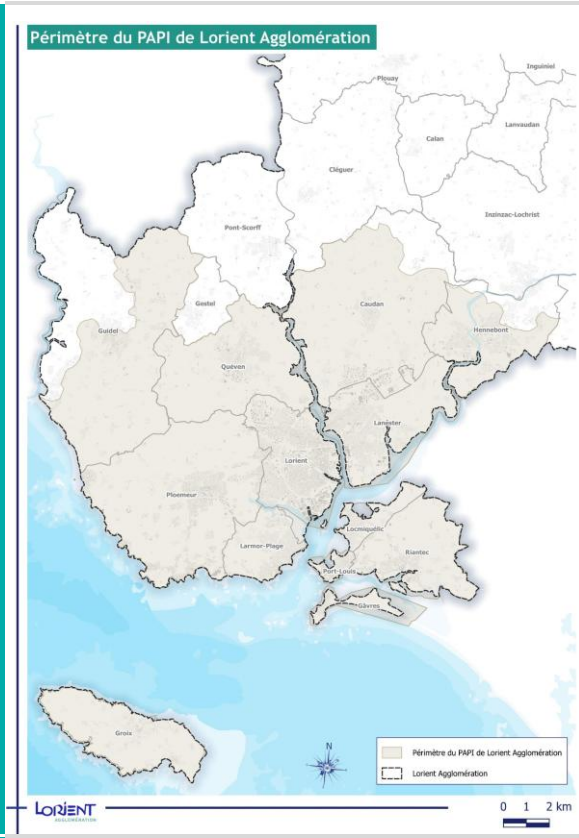
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
	✓	✓	✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 100%**	**Lorient Agglomération 0%**	**TOTAL**
	120 000 €	0 €	120 000 €

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Prescription du PPRL ❒ Porter à connaissance des cartes d'aléas ❒ Approbation du PPRL

AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
Action 5.1	**Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens privés et des entreprises de moins de 20 salariés**

Objectifs	Dans le cadre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité en 2 temps, l'objectif de cette action est de permettre le diagnostic du bâti privé exposé au risque d'inondation afin d'établir des propositions de travaux de réduction de la vulnérabilité (Action 5.3 et 5.4)
Description de l'action	Cette action vise à évaluer la vulnérabilité de bâtiments privés identifiés dans des secteurs exposés aux risques d'inondations. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de cette action. Acteur majeur du territoire en matière de sensibilisation à une consommation énergétique rationnelle, à une adaptation de l'habitat et aux problématiques environnementales de manière générale, ALOEN est, dans cette campagne, le correspondant de Lorient Agglomération sur le terrain. En effet, ALOEN est le médiateur au contact de la population afin de promouvoir la campagne de diagnostic et accompagner les propriétaires dans les démarches à suivre : aide au montage des dossiers de subvention, accompagnement lors des diagnostics, etc. Les diagnostics du bâti, quant à eux, seront réalisés par un bureau d'étude spécialisé qui sera sollicité par bons de commandes pour la réalisation des diagnostics et le rendu d'un rapport comportant des préconisations de mesures d'adaptation. Le montant de cette action comprend ainsi le recrutement du bureau d'étude qui réalise les diagnostics ainsi que le prix de chacun des diagnostics à réaliser. Sur la durée de mise en œuvre du PEP, un premier objectif est fixé à environ 40 diagnostics réalisés sur du bâti privé réparti comme suit : 10 entreprises, 5 bâtiments mixtes et 25 habitations. Des critères de priorisation sont établis afin de cibler les bâtiments à diagnostiquer : 1) Propriétaires ayant déjà manifesté leur intérêt pour la démarche de réduction de la vulnérabilité et se trouvant dans un secteur éligible. 2) Zones d'aléas de PPRN 3) Maison de plain-pied

<table>
<tr><td>Territoire concerné</td><td>

Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité :
- Guidel,
- Ploemeur,
- Quéven,
- Larmor-Plage,
- Caudan,
- Hennebont,
- Lorient,
- Lanester,
- Locmiquélic,
- Riantec,
- Port-Louis,
- Gâvres,
- Groix.</td></tr>
<tr><td>Moyens mis en œuvre</td><td>Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) pour la promotion de la campagne et l'accompagnement des propriétaires. Et recrutement d'un prestataire pour la réalisation des diagnostics de bâtis.</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td>Lorient Agglomération</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td><table>
<tr><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr>
<tr><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td><table>
<tr><th>Etat (FPRNM)
50%</th><th>Lorient Agglomération
50%</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td>25 000€ TTC</td><td>25 000€ TTC</td><td>50 000€ TTC</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi / réussite</td><td>❒ Nombre de bâtiment privé ayant fait l'objet d'un diagnostic
❒ Nombre d'entreprisé ayant fait l'objet d'un diagnostic
❒ Nombre de propriétaire poursuivant sur la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité</td></tr>
</table>

AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
Action 5.2	**Campagne de diagnostic de vulnérabilité des biens publics**

Objectifs	Dans le cadre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité en 2 temps, l'objectif de cette action est de permettre le diagnostic bâtimentaire des biens publics exposés au risque d'inondation afin d'établir des propositions de travaux de réduction de la vulnérabilité (Action 5.4)
Description de l'action	Cette action vise à évaluer la vulnérabilité de bâtiments publics identifiés dans des secteurs exposés aux risques d'inondations. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de cette action. Acteur majeur du territoire en matière de sensibilisation à une consommation énergétique rationnelle, à une adaptation de l'habitat et aux problématiques environnementales de manière générale, ALOEN est, dans cette campagne, le correspondant de Lorient Agglomération sur le terrain. En effet, ALOEN se met en contact avec les propriétaires publics afin de afin de promouvoir la campagne de diagnostic et les accompagner le dans les démarches à suivre : aide au montage des dossiers de subvention, accompagnement lors des diagnostics, etc. Les diagnostics du bâti, quant à eux, seront réalisés par un bureau d'étude spécialisé qui sera sollicité par bons de commandes pour la réalisation des diagnostics et le rendu d'un rapport comportant des préconisations de mesures d'adaptation. Sur la durée de mise en œuvre du PEP, un premier objectif est fixé à environ 10 diagnostics réalisés sur du bâti public.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix *Cf. cartographie fiche-action 5.1*
Moyens mis en œuvre	Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) pour la promotion de la campagne et l'accompagnement des propriétaires. Et recrutement d'un prestataire pour la réalisation des diagnostics de bâtis.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	5 000€ TTC	5 000€ TTC	10 000€ TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de bâtiment public ayant fait l'objet d'un diagnostic			

AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
Action 5.3	**Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens privés**

Objectifs	Dans le cadre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité en 2 temps, l'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens privés qui auront été préconisés dans le rapport de diagnostic.
Description de l'action	Cette action constitue le second temps de la démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti. Elle fait suite à la campagne de diagnostic de vulnérabilité effectuée sur les bâtiments privés exposés aux risques d'inondations. Au même titre que pour la campagne de diagnostic, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) est un partenaire privilégié d'accompagnement des propriétaires dans : - la définition du programme de travaux, - la recherche des entreprises locales spécifiques et compétentes, - le montage des dossiers de subventions pour la réalisation des travaux. Sur la durée de mise en œuvre du PEP, un premier objectif est fixé à environ 5 bâtiments privés objets de travaux de réduction de la vulnérabilité. Les travaux concernés sont des travaux individuels de réduction de la vulnérabilité du bâti, qui auront été préconisés dans le cadre d'un diagnostic individuel réalisé dans le cadre de l'action 5.1 et qui figurent dans l'arrêté ministériel établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au FPRNM dans le cadre d'un PAPI. Il peut par exemple s'agir de l'installation de batardeaux sur portes et fenêtres, de clapets anti-retour sur les canalisations, etc.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix *Cf. cartographie fiche-action 5.1*
Moyens mis en œuvre	Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) pour l'accompagnement des propriétaires.
Maître d'ouvrage	Propriétaires

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 80% (habitation)**	**Propriétaires 20%**	**TOTAL**
	32 000€ TTC	8 000€ TTC	40 000€ TTC
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre d'habitation ayant fait l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité		

AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
Action 5.4	**Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés**

Objectifs	Dans le cadre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité en 2 temps, l'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises qui auront été préconisés dans le rapport de diagnostic.
Description de l'action	Cette action constitue le second temps de la démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti. Elle fait suite à la campagne de diagnostic de vulnérabilité effectuée sur les bâtiments privés exposés aux risques d'inondations. Au même titre que pour la campagne de diagnostic, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) est un partenaire privilégié d'accompagnement des propriétaires dans : - la définition du programme de travaux, - la recherche des entreprises locales spécifiques et compétentes, - le montage des dossiers de subventions pour la réalisation des travaux. Sur la durée de mise en œuvre du PEP, un premier objectif est fixé à environ 5 entreprises de moins de 20 salariés objets de travaux de réduction de la vulnérabilité. Les travaux concernés sont des travaux individuels de réduction de la vulnérabilité du bâti, qui auront été préconisés dans le cadre d'un diagnostic individuel réalisé dans le cadre de l'action 5.1 et qui figurent dans l'arrêté ministériel établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au FPRNM dans le cadre d'un PAPI. Il peut par exemple s'agir de l'installation de batardeaux sur portes et fenêtres, de clapets anti-retour sur les canalisations, etc.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix *Cf. cartographie fiche-action 5.1*
Moyens mis en œuvre	Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) pour l'accompagnement des entrepreneurs.
Maître d'ouvrage	Propriétaires

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 40% (entreprise)**	**Propriétaires 60%**	**TOTAL**
	8 000€ TTC	12 000€ TTC	20 000€ TTC
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre d'entreprise ayant fait l'objet de travaux de réduction de la vulnérabilité		

AXE 5	REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES
Action 5.5	**Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens publics**

Objectifs	Dans le cadre d'une démarche de réduction de la vulnérabilité en 2 temps, l'objectif de cette action est de réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens publics qui auront été préconisés dans le rapport de diagnostic.
Description de l'action	Cette action constitue le second temps de la démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti. Elle fait suite à la campagne de diagnostic de vulnérabilité effectuée sur les bâtiments publics exposés aux risques d'inondations. Au même titre que pour la campagne de diagnostic, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) est un partenaire privilégié d'accompagnement des propriétaires dans : - la définition du programme de travaux, - la recherche des entreprises locales spécifiques et compétentes, - le montage des dossiers de subventions pour la réalisation des travaux. Sur la durée de mise en œuvre du PEP, un premier objectif est fixé à environ 5 bâtiments publics objets de travaux de réduction de la vulnérabilité. Ces travaux pourraient consister en l'installation de batardeaux sur les portes et/ou fenêtres, la pose de clapets anti-retour sur les canalisations, etc.
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité : Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix *Cf. cartographie fiche-action 5.1*
Moyens mis en œuvre	Partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) pour l'accompagnement des propriétaires publics et des administrations gestionnaires.
Maître d'ouvrage	Propriétaires

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 40% (PPRN prescrit) ou 50% (PPRN approuvé)**	**Propriétaires 60% ou 50%**	**TOTAL**
	4 000€ /5 000 €	5 000 €/6 000 €	10 000€ TTC
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre de biens public ayant fait l'objet de travaux		

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7.1	**Demande d'autorisation avec travaux du système d'endiguement de l'Anse du Driasker**

Objectifs	Réalisation du dossier d'autorisation avec travaux du système d'endiguement de l'Anse du Driasker
Description de l'action	La présente action a pour objet la réalisation de la demande d'autorisation avec travaux de l'Anse du Driasker. En application de l'article R 562-14 du Code de l'Environnement, le système d'endiguement n'ayant jamais été classé, il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation complète. L'étude respectera les exigences fixées par la règlementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques (annexe 1 de l'arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions – version mise à jour par l'arrêté du 30 septembre 2019). Elle se basera sur les études préalables réalisées sur l'Anse du Driasker et seront réalisées par un organisme agréé. Les pièces exigées au titre de l'article R.214-6-VI sont notamment les suivantes : - l'estimation de la population de la zone protégée et l'indication du niveau de la protection, au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière ; - La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions, - Les études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire ; - L'étude de dangers établie conformément à l'article R. 214-116 ; - Les consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue.
Territoire concerné	Anse du Driasker – Commune de Port-Louis
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**
	60 000 €	60 000 €	120 000 € TTC
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Recrutement d'un prestataire ❒ Réalisation du diagnostic approfondi de l'ouvrage ❒ Dépôt de la demande d'autorisation avec travaux du système d'endiguement de l'Anse du Driasker		

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7.2	**Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de la Grande Plage de Gâvres**

Objectifs	Améliorer la performance de protection du système d'endiguement de la Grande -Plage de Gâvres
Description de l'action	Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au classement du système d'endiguement de Gâvres avec travaux est en cours d'instruction. Ce dossier prévoit une régularisation du système d'endiguement basée sur l'établissement de deux niveaux de protection : - Un niveau « avant travaux », correspondant au niveau de protection actuel du système (niveau marin supérieur ou égal à 2,96 mètres NGF (soit 5,70m CM) avec une houle à minima de 6 m au point d'extraction (au large de l'île de Groix). - Un niveau « après travaux » visant à l'amélioration de la performance de protection du système, qui sera dimensionné en vue de réduire les franchissements au droit de la Grande Plage pour un événement type mars 2008, afin que les venues d'eau en zone protégée pour ce type d'évènement ne soient pas dangereuses. Le niveau de protection sera de 3,44 mètres NGF (soit 6,18m CM) et 6 m de houle, pour une période de retour de 200 ans. Ces travaux prévoient : - Le remplacement des blocs « provisoires » du mur au droit du cimetière de Gâvres pas un muret pérenne de 1,30 m de hauteur ; - La mise en place d'un batardeau de 1,30 m de hauteur au droit de la cale d'accès à la plage ; - Le prolongement du mur de protection et la mise en place de batardeaux au niveau du boulevard de l'océan. Cette action vise à la réalisation des missions de maitrise d'œuvre et des études réglementaires préalable aux travaux. Montant des travaux estimé à 573 000 € TTC.
Territoire concerné	Commune de Gâvres – Secteur Grande-Plage
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	50 000 €	50 000 €	100 000 € TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Recrutement d'un prestataire ❒ Réalisation des investigations sur site nécessaire à la phase Projet ❒ Réception de la phase Projet de la mission de Maîtrise d'œuvre ❒ Assistance à la passation des marchés de travaux			

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7.3	**Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement du Boulevard Normandie Niemen / Gabriel Peri**

Objectifs	Améliorer la performance de protection du système d'endiguement du sustème d'endiguement du Bouleverd Normandie Niemen/ Gabriel Peri
Description de l'action	Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au classement du système d'endiguement du niveau de protection du système d'endiguement du Boulevard Normandie Niemen avec travaux est en cours de finalisation. Ce dossier prévoit une autorisation du système d'endiguement basée sur l'établissement de deux niveaux de protection : - Un niveau « avant travaux », correspondant à un évènement d'occurrence 1 an correspondant à une côte de la crête de l'ouvrage de 3,24 m NGF. Ce niveau de protection assez bas implique d'accepter des dépassements du niveau de protection plusieurs fois par an et donc d'activer l'alerte à la commune à chaque dépassement. - Un niveau « après travaux » visant à l'amélioration de la performance de protection du système en augmentant le niveau de protection à un évènement d'occurrence 100 ans + 20 cm (côte de crête de l'ouvrage de 3,90 m NGF). Ces travaux prévoient le remplaçant des garde-corps actuels, situés le long des trottoirs du Boulevard Gabriel Péri, par un parapet en béton armé. Cette action vise à la réalisation des missions de maitrise d'œuvre et des études réglementaires préalables aux travaux. Montant des travaux : 438 000 € TTC.
Territoire concerné	Boulevard Normandie Niemen - Gabriel Peri – Commune de Lanester
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
			✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	40 000 €	40 000 €	80 000 € TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Recrutement d'un prestataire ❒ Réalisation des investigations sur site nécessaire à la phase Projet ❒ Réception de la phase Projet de la mission de Maîtrise d'œuvre ❒ Assistance à la passation des marchés de travaux			

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7.4	**Etude de faisabilité pour la réduction des risques de submersion marine du quartier de Locmalo à Port-Louis**

Objectifs	Cette action vise à définir les solutions de protection du quartier de Locmalo contre les submersions marines.
Description de l'action	Situé à l'entrée de la Petite Mer de Gâvres, le quartier de Locmalo à Port-Louis est un petit port historique de la commune. Malgré sa situation abritée, les quais urbanisés de la rue Leraw font l'objet de submersions par franchissements. Ces franchissements ont lieu à l'occasion de niveaux marins élevés. En raison de l'augmentation du niveau marin et de la fréquence des évènements météo exceptionnels, les submersions sont de plus en plus fréquentes. Aucun ouvrage de protection n'existe sur le secteur, l'arase des quais se situe actuellement au même niveau que la chaussée. La topographie de celle-ci conduit d'ailleurs à accélérer les écoulements vers les habitations. L'objet de cette étude est d'évaluer l'opportunité de la mise en œuvre d'un système de protection contre les submersions marines sur ce secteur en s'appuyant sur une analyse coût bénéfices à l'issue de l'étude. Les contraintes réglementaires seront nécessairement étudiées afin de déterminer le scenario de protection le plus opportun pour le quartier de Locmalo.
Territoire concerné	Commune de Port-Louis, quartier de Locmalo
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire pour déterminer les solutions de protection envisageables sur ce secteur, l'opportunité de création d'un système d'endiguement notamment. Le cas échéant, la solution sera déclinée au stade d'avant-projet.
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération

Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓

Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**
	35 000€ TTC	35 000€ TTC	70 000€ TTC

Indicateurs de suivi / réussite	❒ Recrutement d'un prestataire ❒ Modélisation des risques sur le secteur ❒ Réalisation d'une analyse multicritère pour définition de scénarios de protection du secteur

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7.5	**Etudes socio-économique répondant aux critères prévus par le cahier des charges PAPI en vigueur**

Objectifs	Cette action vise à étudier les avantages et inconvénients en termes de réduction du risque des opérations de travaux de l'axe 7			
Description de l'action	Elle a pour objectif de justifier l'intérêt des travaux projetés en réalisant une étude adaptée au montant de la dépense envisagée, comparant les avantages et inconvénients en termes de réduction du risque et en évaluant si le projet est pertinent et équilibré. D'une manière générale, l'ACB appliquée à la prévention des inondations se veut évaluer l'intérêt économique des mesures de réduction du risque d'inondation. Cette action permettra à Lorient Agglomération de bénéficier, pour les opérations de travaux de l'axe 7, d'un éclairage économique sur une mesure en particulier ou bien effectuer une analyse comparative entre plusieurs mesures ou entre les variantes d'une même mesure. Cette action pourra donner lieu à plusieurs ACB/AMC et devra suivre la méthodologie nationale. Pour chaque ensemble d'opération cohérent hydrauliquement, un livrable autoportant répondant aux attentes en vue de l'instruction du futur dossier PAPI devra être fourni.			
Territoire concerné	Périmètre du PAPI Lorient Agglomération, à savoir 13 communes de la collectivité (Guidel, Ploemeur, Quéven, Larmor-Plage, Caudan, Hennebont, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Riantec, Port-Louis, Gâvres, Groix)			
Moyens mis en œuvre	Recrutement d'un prestataire			
Maître d'ouvrage	Lorient Agglomération			
Calendrier prévisionnel	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
		✓	✓	✓
Plan de financement	**Etat (FPRNM) 50%**	**Lorient Agglomération 50%**	**TOTAL**	
	20 000€ TTC	20 000€ TTC	40 000€ TTC	
Indicateurs de suivi / réussite	❒ Nombre d'ACB/AMC réalisé			